



# Nouveauté

La FFVV met en place une nouvelle licence destinée aux jeunes de moins de 25 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008.

Elle s'inscrit dans le but de promouvoir notre activité auprès d'établissements scolaires dans le cadre de formation au BIA et autres partenariats.

Cette licence d'une durée maximale de 6 jours consécutifs permettra aux jeunes désireux de s'initier au vol à voile et d'être assurés au moindre coût.

## Conditions de souscription :

- être âgé de moins de 25 ans
- venir effectuer un premier stage de vols d'initiation de 6 jours consécutifs maximum, au sein d'un club affilié FFVV.
- Souscription unique, le coût de cette licence et de ces assurances est déductible du montant d'une licence et d'assurances annuelles.
- le stage ne peut s'effectuer que sur un/des planeurs déclarés au parc FFVV
- le stage ne peut s'effectuer que sous la responsabilité d'un pilote instructeur licencié à la FFVV et assuré en Responsabilité civile.

## Durée de la garantie:

La garantie sera acquise dès lors que souscription aura été complétée et validée et la cotisation payée au club FFVV le premier jour du stage et avant tout vol. La date d'effet sera le premier jour du stage et la date de fin, le dernier jour inclus.

## Coût de la souscription et garanties :

Pour 48 € la souscription comprend :

Une licence fédérale, une assurance Individuelle Accident, une assurance Responsabilité Civile, une Assistance Rapatriement et un abonnement à la revue fédérale Planeur Info. (Peuvent être déduits l'abonnement et l'assistance rapatriement).

